

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2015

**Présents** : M. Bruno ANEST, M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, M. Raymond FAUDET, Mme Janique FOUCHÉ, M. Guillaume GRAFFIN, Mme Marie-Thérèse JANOT-MORIN, M. Frédéric JORAND, M. Gérard LEGER, M. Mickaël MOULIN, Mme Zakia PAVAN, M. Éric PLUNIAN, Mme Stéphanie PRÉVOT-GIRAUDO, Mme Séverine ROUSSEAU, M. Joël SIOU.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme Brigitte COZZO (pouvoir Z. PAVAN) ; M. Bertrand HAMEL (pouvoir JM. CHAMPEAU) ; M. Sylvain MARIGNIER (pouvoir M. CADOT) ; Mme Odile MOULIN (pouvoir J. SIOU) ; Mme Isabelle REMY (pouvoir J. FOUCHÉ) ; M Thierry SOLBES (pouvoir B. ANEST).

**Absente** : Mme Corine REY.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 23/03/2015

**A été nommée secrétaire** : Mme Zakia PAVAN.

**Proposition d'ajout à l'ordre du jour** : - Renouvellement du contrat informatique ;  
 - Numérotation de rue.

**Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à l'ajout de ces points à l'ordre du jour.**

**DÉLIBÉRATIONS :**

- 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23/01/2015
- 2 COMMUNE - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014
- 3 COMMUNE - AFFECTATION DES RÉSULTATS – VOTE BUDGET PRÉVISIONNEL ET TAUX D'IMPOSITION 2015
- 4 ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014
- 5 ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RÉSULTATS ET VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2015
- 6 PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS
- 7 ORGANISATION DU REPAS DES AINÉS
- 8 LOCATION DES TABLES ET DES BANCS - VERSEMENT D'UNE CAUTION
- 9 NUMÉROTATION DE RUE
- 10 RENOUELEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE SEGILOG
- 11 DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES
- 12 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JANVIER 2015.**

Le compte rendu du Conseil municipal du 23/01/2015, dont une copie a été adressée à chaque membre, est soumis à approbation.

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

**2 - BUDGET PRINCIPAL DE GOUSSAINVILLE ET CHAMPAGNE :**  
**- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire, ordonnateur du budget, présente les comptes administratifs de l'exercice 2014 des communes fusionnées qui s'établissent comme suit :

<b>GOUSSAINVILLE</b>	<b>DÉPENSES (1)</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>SOLDE (2) - (1)</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	429 535,05	514 573,06	85 038,01
Report des exercices antérieurs		66 274,26	66 274,26
<b>Résultat fonctionnement a</b>			<b>151 312,27</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	248 238,34	113 626,66	-134 611,68
Report des exercices antérieurs		71 869,26	71 869,26
<b>Résultat investissement b</b>			<b>-62 742,42</b>
<b>TOTAL CUMULÉ FONCT + INVEST</b>			<b>88 569,85</b>
<b>RAR INVESTISSEMENT c</b>			<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ a + b + c</b>	<b>677 773,39</b>	<b>766 343,24</b>	<b>88 569,85</b>
<b>RÉSULTAT après subventions 2014 versées en 2015 :</b>			<b>104 725,85</b>

<b>CHAMPAGNE</b>	<b>DÉPENSES (1)</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>SOLDE (2) - (1)</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	78 784,60	100 037,12	21 252,52
Report des exercices antérieurs		23 730,13	23 730,13
<b>Résultat fonctionnement a</b>			<b>44 982,65</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	32 290,02	15 630,34	-16 659,68
Report des exercices antérieurs	11 056,42		-11 056,42
<b>Résultat investissement b</b>			<b>-27 716,10</b>
<b>TOTAL CUMULÉ FONCT + INVEST</b>			<b>17 266,55</b>
<b>RAR INVESTISSEMENT c</b>			<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ a + b + c</b>	<b>122 131,04</b>	<b>139 397,59</b>	<b>17 266,55</b>
<b>RÉSULTAT après subventions 2014 versées en 2015 :</b>			<b>24 266,55</b>

<b>C.A. CONSOLIDÉ</b>	<b>DÉPENSES (1)</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>SOLDE (2) - (1)</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	508 319,65	614 610,18	106 290,53
Report des exercices antérieurs		90 004,39	90 004,39
<b>Résultat fonctionnement a</b>			<b>196 294,92</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	280 528,36	129 257,00	-151 271,36
Report des exercices antérieurs	11 056,42	71 869,26	60 812,84
<b>Résultat investissement b</b>			<b>-90 458,52</b>
<b>TOTAL CUMULÉ FONCT + INVEST</b>			<b>105 836,40</b>
<b>RAR INVESTISSEMENT c</b>			<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ a + b + c</b>	<b>799 904,43</b>	<b>905 740,83</b>	<b>105 836,40</b>
<b>RÉSULTAT après subventions 2014 versées en 2015 :</b>			<b>128 992,40</b>

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire au moment du vote.

**Après avoir entendu les comptes administratifs 2014 établis par les communes de Goussainville et de Champagne et s'être assuré que les écritures du Receveur municipal sont identiques, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve les comptes de gestion 2014, établis par le Comptable du Trésor Public ;
- Adopte les comptes administratifs 2014 des deux communes.

**3 - BUDGET PRINCIPAL : - Affectation des résultats de l'exercice 2014  
- Vote du budget prévisionnel 2015 et des taux d'imposition de  
Goussainville et Champagne**

**A/ AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014 :**

A la clôture de l'exercice 2014, les comptes administratifs présentent :

- **Goussainville**
  - un excédent de fonctionnement : 151.312,27 €
  - un déficit d'investissement : -62.742,42 €
- **Champagne**
  - un excédent de fonctionnement : 44.982.65 €
  - un déficit d'investissement : -27.716.10 €
- **Résultats cumulés (Goussainville - Champagne)**
  - un excédent de fonctionnement : 196.294,92 €
  - un déficit d'investissement : -90.458,52 €

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :**

- à la section d'investissement, au compte 1068, un montant de 90.458,52 € en couverture du déficit ;
- à la section de fonctionnement, au compte R002, un montant de 105.836,40 € en résultat reporté.

**B/ VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le détail par chapitre des dépenses et des recettes du budget principal 2015 et commente les principaux comptes :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement : 684.276,40 € ;
- Recettes et Dépenses d'Investissement : 239.549,92 €, (dont 20 960 €, remboursement de capital d'emprunts).

**C/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 :**

L'harmonisation des taux d'imposition de Goussainville et de Champagne se fera en 2016 et pour cette année, le Conseil doit voter des taux d'imposition distincts pour chaque commune.

Après examen de l'équilibre budgétaire 2015, la Commission des finances a proposé de ne pas augmenter, pour la sixième année consécutive, les taux d'imposition des taxes communales :

- Goussainville :
  - Taxe d'habitation : 16.50 %
  - Taxe foncière bâti : 16.70 %
  - Taxe foncière non bâti : 25.04 %

- Champagne :
  - Taxe d'habitation : 13.35 %
  - Taxe foncière bâti : 17.15 %
  - Taxe foncière non bâti : 24.99 %

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 et le maintien du taux des taxes au même niveau que les années précédentes.**

#### 4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Monsieur le Maire, ordonnateur du budget, présente le compte administratif de l'exercice 2014 du service assainissement qui s'établit comme suit :

	DÉPENSES (1)	RECETTES (2)	SOLDE (2) - (1)
<b>SECTION D'EXPLOITATION :</b>			
Réalisations de l'exercice	79 356,58	72 414,68	-6 941,90
Report des exercices antérieurs		301 507,12	301 507,12
<b>Résultat fonctionnement a</b>			<b>294 565,22</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>			
Réalisations de l'exercice	1 232,14	20 182,55	18 950,41
Report des exercices antérieurs		73 341,88	73 341,88
<b>Résultat investissement b</b>			<b>92 292,29</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ FONCT + INVEST</b>			<b>386 857,51</b>
<b>RAR INVESTISSEMENT c</b>			<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ a + b + c</b>			<b>386 857,51</b>

L'excédent de 386.857,51 € permettra d'autofinancer une partie des travaux d'agrandissement de la station d'épuration, lorsque le seuil des 900 abonnés sera dépassé.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire se retire au moment du vote.

**Après avoir entendu le compte administratif 2014 établi par la Commune et après s'être assuré que les écritures du Receveur sont identiques, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve le compte de gestion 2014 établi par le Comptable du Trésor public ;
- Adopte le compte administratif 2014 du service assainissement.

#### 5 - BUDGET ASSAINISSEMENT - Affectation du résultat 2014 et vote du budget prévisionnel 2015

##### **A/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 :**

A la clôture de l'exercice 2014, le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation : 294.565,22 €
- un excédent d'investissement : 92.292,29 €

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'excédent de 294.565,22 € au compte R002 de la section d'exploitation.**

##### **B/ VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le détail par chapitre des dépenses et recettes du budget annexe du Service assainissement pour 2015, et commente les principaux comptes :

- Dépenses d'exploitation : 81.000,00 €
- Recettes d'exploitation : 375.565,22 €
- Dépenses d'investissement : 20.150,00 €
- Recettes d'investissement : 112.442,29 €

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 du service assainissement.**

## **6 - PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 22 bis de la loi N°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent.

Par délibération du 6 décembre 2013, le Conseil municipal a décidé de participer à la protection sociale complémentaire et de revoir chaque année le montant de la participation en fonction de l'évolution des cotisations individuelles payées par les agents.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de maintenir la participation au risque santé ;**
- **de retenir la procédure de labellisation pour le risque santé ;**
- **de verser un montant de participation identique, mais proportionnel au nombre d'heures effectuées, à tous les agents ;**
- **d'appliquer une revalorisation de 2.4 % de la participation de la commune, correspondant à l'augmentation des cotisations des mutuelles. Le montant versé aux agents sera de 17,92 € au lieu de 17,50 €, soit une augmentation annuelle de 5,04 €.**

## **7 - ORGANISATION DU REPAS DES AINES**

La Municipalité organise chaque année, un repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus, habitant la Commune.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'offrir ce repas à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**
- **ces personnes peuvent être accompagnées, mais une participation de 35,00 € sera demandée aux accompagnateurs.**
- **d'inviter les Conseillers municipaux. Leurs conjoints sont également conviés au repas, moyennant une participation de 35,00 €.**
- **d'offrir un panier garni d'une valeur de 35,00 € aux personnes de plus de 80 ans ne pouvant se rendre au repas.**

## **8 - LOCATION DES TABLES ET DES BANCS - versement d'une caution**

La Municipalité loue des tables et des bancs aux administrés de la commune. Afin de garantir le retour de ce matériel dans les délais prévus, il est proposé d'instituer une caution.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la caution à CENT EUROS (100 €), pour la location de tables et de bancs. Le chèque de caution sera restitué au retour du matériel.**

## **9 - NUMÉROTATION DE RUE**

Suite à une division au N°11 rue Saint Aignan, le numéro 11 Bis existant déjà, il est proposé d'affecter à la nouvelle propriété, le numéro 11 Ter.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la numérotation proposée.**

## 10 - RENOUELEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE

Le contrat triennal, proposé par la Société SEGILOG, comprenant l'assistance, le suivi et le développement des logiciels, est à renouveler. Ce prestataire informatique donnant satisfaction, il est proposé de renouveler ce contrat pour la période du 01/02/2015 au 31/01/2018.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat triennal passé avec la société SEGILOG et donne toute latitude à Monsieur le Maire pour signer ce contrat.**

## 11 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

AMF Téléthon ; Association Française des Sclérosés En Plaques ; Association des Paralysés de France ; Union Sportive Handball Houdanaise ; Société Protectrice Des Animaux ; Campus des métiers et de l'artisanat.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas apporter de subvention à ces organismes.**

## 12 - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

**L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 22 H 35.**

Le Maire  
Michel CADOT